



■ **Décision SGA-DEC-2024-n° 340**
 Demandes de subvention – Château médiéval de Creil
 Direction de la Culture – Service Patrimoine

Le Maire de Creil,

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
 - Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 ; portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

■ **Considérant**

Le souhait de la Ville de Creil de préserver ses édifices médiévaux classés au titre des monuments historiques en menant à bien la première phase des travaux de restauration de son ancien château médiéval.

Ce projet correspond aux conditions d'éligibilité de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts de France.

■ **Décide**

Article 1 : de solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France pour une aide financière de 88 913 € pour la réalisation de travaux complémentaire dans le cadre de la première phase des travaux de restauration de son ancien château médiéval.

DEPENSES	€	RECETTES	€	%
Travaux complémentaires	162 779	DRAC Hauts-de-France	88 913	40
Honoraires complémentaires	59 503	Ville de Creil	133 369	60
TOTAL	222 282	TOTAL	222 282	100 %

Article 2 : D'imputer les recettes correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil, le **26 JUIN 2024**

Jean-Claude VILLEMMAIN



Maire de Creil
Président de l'ACSO

26 JUIN 2024

Date de notification :

Date de publication sur le site de la Ville : **26 JUIN 2024**